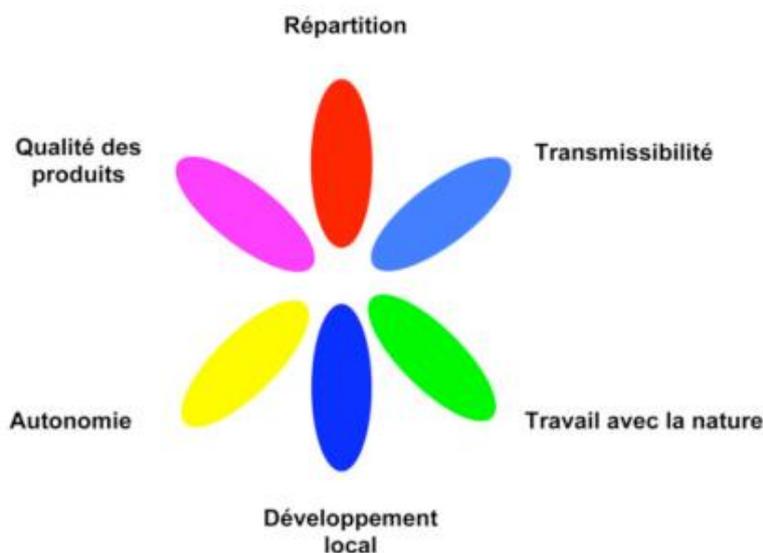


La Charte de l'agriculture paysanne

respect du paysan et réponse aux attentes de la société

L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.



Les six thèmes

Ces six thèmes qui permettent l'analyse globale à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale :

1. **La répartition des volumes de production** afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au marché. La répartition des volumes de production doit être couplée à la maîtrise des quantités produites, afin de garantir des prix.
2. **La qualité des produits** : La fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité et qualité suffisantes. Cette qualité est à la fois gustative, sanitaire et bactériologique.
3. **L'autonomie** est à la fois la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques, financiers et la possibilité d'exercer cette capacité. L'autonomie repose sur le partenariat, c'est-à-dire la complémentarité entre les acteurs locaux.
4. **Le développement local** : L'agriculture n'est pas un secteur à part des autres activités humaines. L'agriculture participe pleinement au développement local d'une région. Les paysans y contribuent par leurs actes économiques, leurs rapports avec les autres acteurs de la société.
5. **Le travail avec la nature** : Il s'agit de promouvoir des systèmes de production plus autonomes, valorisant les ressources locales et adaptés au contexte pédo-climatique. La désintensification plutôt que l'extensification assurent préservation des ressources et maintien des actifs agricoles.
6. **La transmissibilité** d'une ferme est sa capacité à être reprise et à dégager du revenu. C'est un facteur déterminant du maintien d'un nombre important de paysans sur l'ensemble du territoire.

Les dix principes de l'agriculture paysanne

- Principe n° 1 répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
- Principe n° 2 être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
- Principe n° 3 respecter la nature.
- Principe n° 4 valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
- Principe n° 5 rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- Principe n° 6 assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
- Principe n° 7 viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.
- Principe n° 8 rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
- Principe n° 9 maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
- Principe n° 10 raisonner toujours à long terme et de manière globale.